



Assurance est abonnement sfr

Par **courtin**, le **25/08/2010** à **01:31**

Bonjour, Désolé de vous déranger pour si peu mais j'ai un problème !

Il y a maintenant 5 jours j'ai acheter un téléphone avec abonnement chez sfr se week end on me la voler a l'arracher ayant pris une assurance j'ai fais tous le nécessaire pour la faire fonctionner .

Le problème arrive donc Je vais faire une déposition au commissariat , j'appelle mon

assurance et je m'apercoi que l'assurance que j'ai " prise " ne rembourse pas la totalité de mon téléphone mais seulement 150 euros ayant un blackberry qui coute bien evidement plus cher que cela je ne peut recupere mon téléphone . Le pire c'est que l'erreur ne viens pas de ma part puisque la conseillère ma dis que la seule différence entre l'assurance a 3 euros (celle que j'ai pris) est celle a 6 euros (celle que j'aurais du prendre !) c'est qu'avec l'assurance a 6 euros si je fais tomber mon téléphone dans l'eau il serait quand même rembourser mais la vrai difference c'est qu'avec cette 2eme option mon telephone

est remboursé dans sa totalité. Donc j'aimerais savoir si il y a une clause qui me permettra
de résilier mon abonnement ou simplement de récupérer le même téléphone

En vous remerciant d'avance et en espérant une réponse brève

Bonne soirée